



AFNOR 102495
conseils RSE

Diagnostic et accompagnement énergétique

Maîtriser la performance énergétique de son bâtiment

Les enjeux

Les principales dispositions de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte sont de réduire la consommation énergétique de 50 % d'ici 2050, par rapport à 2012, et de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

La loi ELAN et le décret tertiaire imposent aux propriétaires et aux preneurs de bail de bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² de réaliser des économies substantielles d'ici 2030, 2040 et 2050, par rapport à une année de référence (de 2010 à 2019).

Nos réponses

Le Décret n°2014-1393 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique précise qu'il est obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés, ou qui réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 50 millions d'euros et un bilan annuel supérieur à 43 millions d'euros.

L'audit énergétique fait partie des outils permettant de réduire la consommation énergétique d'un établissement et ainsi, de pouvoir répondre aux objectifs fixés par la loi ELAN.



Les équipes de Primum Non Nocere®
ont rejoint Grant Thornton en 2022





Diagnostic et accompagnement énergétique

Les solutions

Audit énergétique réglementaire

Il permet, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, d'établir une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie (extrait du cahier des charges de l'ADEME), et de répondre à la réglementation en vigueur.

Diagnostic « Flash Energie »

Il est adapté aux petites structures non soumises à l'obligation de réaliser un audit énergétique et permet, à partir d'une visite sur site, d'identifier les points forts du bâtiment en matière énergétique ainsi que de proposer un plan d'action avec des préconisations hiérarchisées.

Le processus



Formation « Maîtriser et gérer l'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire (1 ou 2 jour(s)) »

L'objectif de cette formation est de faire monter en compétence les collaborateurs en charge de la gestion de l'énergie.

Cette formation aborde les thèmes suivants en fonction la durée choisie :

- Les enjeux énergie et climat (J1),
- Notion de base sur l'énergie (J1),
- Le suivi des consommations (J1),
- Les systèmes dans un bâtiment (J1-J2),
- Les travaux de rénovation (J1),
- Le contrat d'exploitation / maintenance, (J1-J2),
- Audit énergétique / BEGES / décret tertiaire (J1),
- Les subventions CEE / Fonds chaleur (J1),
- Les écogestes / quick wins (J1),
- Notions sur le marché de l'énergie (J1-J2),
- Les différents contrats de maintenance et d'exploitation,
- Notions sur la thermique d'un bâtiment (J1-J2),
- Les énergies renouvelables (J1-J2),
- Utilisation d'un plan de transition pour le suivi des actions de rénovations énergétique / numériques retenues (J1-J2),
- Construction d'un plan de sobriété (J1),
- Visite d'une chaufferie (si autorisée par l'établissement) (J1-J2).

Mieux maîtriser la santé environnementale est possible. Il s'agit de l'influence, positive ou négative, que notre environnement exerce sur notre santé. Cette notion essentielle est travaillée dans l'ensemble de nos diagnostics, accompagnements et labellisations afin de mettre la santé de vos collaborateurs et clients / usagers au cœur des organisations.

Nathalie MARGRAITTE
Associée, Directrice nationale du métier Transformation Durable
E nathalie.margraite@fr.gt.com
T +33 (0)1 41 25 89 01

Olivier TOMA
Associé, Fondateur de Primum Non Nocere®
E olivier.toma@fr.gt.com
T +33 (0)6 68 54 72 12

Agnès de RIBET
Associée en charge du Business Development, Marketing et Communication
E agnes.deribet@fr.gt.com
T +33(0)1 41 25 85 85

C.C.L.A.I.R.E

Piliers d'une stratégie ambitieuse, la réaffirmation de nos valeurs s'inscrit dans un schéma mondial : **Courage, Collaboration, Leadership, Agilité, Intégrité, Respect, Excellence.**

« Grant Thornton » est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres.

© 2023 Grant Thornton. Tous droits réservés. Impression sur papier provenant de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Shutterstock.